



**40^e Journées de l'Association d'économie sociale
Toulouse, 9-10 septembre 2021**

2^e Appel à communications : prolongation de l'appel 2020

PENSER LES LIMITES ?

Comment le champ de l'économie sociale interroge les limites des activités économiques

Le capitalisme est un système dynamique qui se définit par une recherche incessante de maîtrise et de rationalisation des processus. Pour y parvenir, il bouleverse les modes de production, les modes d'organisation du travail et les modes de consommation et finalement bouscule le « vivre ensemble » c'est-à-dire la justice sociale, la citoyenneté et la démocratie. Cette tendance à la rationalisation s'est aussi diffusée depuis trois décennies à la sphère publique et particulièrement aux politiques publiques qui ont intégré des critères d'efficacité et de rationalisation croissantes. Dans ce système, il n'y a donc pas d'état souhaitable à atteindre, de normes stables ni de taille optimale puisque la norme correspond à l'amélioration sans fin de la rationalité économique qui doit s'incarner dans les chiffres de la croissance du PIB mais aussi dans toutes une série d'indicateurs censés mesurer cette amélioration de l'efficacité.

Face à cette dynamique, l'économie sociale tente de questionner les modes de production, de consommation et les politiques publiques du point de vue de la justice sociale, de l'égalité, de la citoyenneté et de la démocratie. Elle propose d'examiner les tensions entre rationalisation et justice sociale, entre pollinisation et résistance, les phénomènes de co-construction public-privé, et les alternatives de toutes sortes. Au-delà de ces questions, l'économie sociale n'est-elle pas au fond la tentative de fonder une théorie des limites qui s'oppose à la dynamique d'expansion permanente du capitalisme ? Les objets d'analyse qui structurent l'économie sociale indiquent que cette question des limites est omniprésente : les communs questionnent la propriété privée, l'écologie discute la limitation des impacts des activités économiques sur les écosystèmes, la renaissance des territoires interroge la mondialisation, la justice sociale met en question le fondement des inégalités. La crise sanitaire actuelle ne pose-t-elle pas avec plus acuité la nécessité de produire sur le territoire et pour le territoire ? De limiter l'emprise des activités humaines sur la nature ? De renforcer le lien social par la solidarité et l'égalité afin de prendre en charge collectivement la vulnérabilité de la société face au réchauffement climatique ?

Les propositions de communication pour les 40^e journées de l'AES pourront se décliner en 5 principaux thèmes :

- 1) Économie sociale, croissance et écologie
- 2) Économie sociale, égalité et inégalités
- 3) Économie sociale et économies d'échelle
- 4) Économie sociale et territoires
- 5) Économie sociale et propriété

Au-delà du thème de ces journées, des propositions non spécifiques au thème central, relevant des champs habituels de l'économie sociale, sont également attendues (santé, logement, emploi, services publics, éducation etc.). Le colloque est ouvert aux différentes disciplines (économie, sociologie, science politique, droit, histoire, sciences de gestion, sciences du vivant, etc.) et leur croisement.

1) Économie sociale, croissance et écologie

L'urgence climatique interroge la soutenabilité de la croissance économique. Le verdissement de celle-ci est parfois présenté comme une solution qui permettrait de ne pas abandonner les relances économiques rendant plus faciles les politiques sociales distributives. La question se pose de la possibilité historique d'un découplage de la croissance avec les émissions de gaz à effets de serre (GES), mais aussi l'énergie consommée ou l'utilisation des matériaux. Ce découplage permettrait une croissance économique dite «verte», c'est-à-dire une croissance de la sphère économique sans corrélation avec les émissions de GES, de l'énergie consommée ou encore l'utilisation des matériaux. Ce découplage concerne donc aussi les politiques sociales. Peut-il y avoir croissance de la production des services non marchands et des services publics sans croissance d'émission de GES ? Quels sont les liens entre impact écologique et services publics d'une part et les activités de l'économie sociale et solidaire d'autre part ?

Les données actuelles montrent bien un découplage relatif, mais pas absolu. Une unité de PIB (incluant les activités non marchandes) nécessite bien moins d'énergie et de matière et produit moins d'émission de carbone, mais au total, du fait d'un effet rebond, le découplage n'est pas absolu, car la croissance du PIB est trop forte pour produire une baisse absolue de ces éléments. Suffit-il de produire plus de services non marchands pour produire un véritable découplage ? Le fait d'être non marchands suffit-il à garantir un plus faible impact écologique ? La protection sociale peut-elle être un vecteur de construction d'une société écologique ? Les débats sur la réduction du temps de travail ou le revenu inconditionnel peuvent-ils être reliés à cette problématique de la réduction des émissions de GES ?

2) Économie sociale, égalité et inégalités

Quelle justice sociale dans des sociétés profondément inégalitaires ? Quels sont les effets des politiques sociales sur les inégalités ? L'accès de tous à une protection sociale commune et étendue, le maintien d'un service public universel d'éducation et de santé, la réduction des écarts de salaires, de revenus et de patrimoine, peuvent être vus comme des éléments clés d'une économie sociale à même de préserver la cohésion sociale. Deux points feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de ce colloque : les écarts de salaires et les inégalités de genre.

2.a) Les écarts de salaires

La question de la justice économique et sociale est au cœur des problématiques de l'économie sociale. La propriété collective, les écarts de salaire, la constitution de réserves obligatoires, le principe de double qualité sont des attributs de l'économie sociale fondée sur l'équité. Pour autant, le statut juridique n'est pas une garantie de cette équité, l'actualité nous en fournit des illustrations nombreuses. Qu'est-ce qui pourrait alors limiter l'injustice sociale au sein des entreprises de l'économie sociale et solidaire ? Est-ce que la taille est un élément déterminant ? Les écarts de salaires faibles permettent-ils de rendre l'organisation plus pérenne ? Plus efficace ?

Au-delà de l'économie sociale et solidaire, comment enrayer les inégalités de salaires et plus largement de revenus ? Faut-il instaurer un salaire maximum ? Faut-il restaurer des seuils d'imposition progressive plus élevés qu'aujourd'hui ?

2.b) Les inégalités de genre

La question des écarts de salaires est particulièrement vive lorsque sont envisagés les écarts femmes / hommes. Ceux-ci sont cependant bien plus larges. L'égalité doit-elle toujours passer par un alignement des femmes sur les hommes, la norme de référence doit-elle toujours être masculine ? L'émancipation des femmes est bien souvent pensée sur le modèle masculin (hégémonique) occultant d'autres chemins qui se doivent d'être explorés. Comment les pensées féministes interrogent-elles l'économie et plus particulièrement l'économie sociale ? Comment cette dernière prend-elle en compte le travail reproductif et plus largement la question de l'appropriation du travail des femmes par les hommes ? Le féminisme et l'économie sociale peuvent-ils se rejoindre ? Quelles utopies, quel projet transformateur ou quel changement de paradigme pour penser une économie sociale, solidaire et féministe ? Quels enseignements tirer des luttes et des mouvements sociaux ?

3) Économie sociale et économie d'échelle

L'économie marchande fonde son efficacité productive sur les économies d'échelles et la croissance des parts de marchés. L'économie sociale peut-elle concilier la recherche des économies d'échelle avec ses principes fondateurs que sont la recherche de justice sociale et d'égalité ? Une forte croissance de certaines organisations de l'ESS s'accompagne souvent d'une rationalisation de l'organisation du travail, d'une autonomisation du management et de l'utilisation de technologies complexes visant l'efficacité de l'organisation. Ces évolutions transforment-elles les objectifs fondateurs de ces organisations ? Les structures de l'économie sociale et solidaire doivent-elles croître ou périr ? Ou bien doit-on défendre des stratégies d'essaimage ? Les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) sont-ils l'illustration de cette stratégie alternative ? Existe-t-il en Europe des illustrations de développement de l'économie sociale dont on pourrait tirer des enseignements ?

4) Économie sociale et territoires

Des politiques publiques territoriales ou territorialisées sont-elles plus justes ou contribuent-elles aux inégalités territoriales en termes d'accès aux services publics ? Quelles différences entre décentralisation et déconcentration ? Pour les structures de l'économie sociale et solidaires, l'articulation forte avec le territoire est-elle un gage de justice et d'égalité mais aussi de durabilité et de résilience ? La relocalisation et les circuits courts peuvent-ils aussi contribuer renforcer les structures de l'ESS ?

5) Économie sociale et propriété

La propriété peut revêtir deux formes essentielles : celle d'un système de propriétés simultanées qui fait qu'un bien est à l'usage d'une catégorie de personne pendant un laps de temps déterminé, puis est

transféré à une autre catégorie, ou est laissé sans usage durant un temps déterminé. Il existe une multitude d'illustrations de ce cas de propriété dans les communautés berbères, en Nouvelle Calédonie et en France aujourd'hui, dans le partage de pâturage, d'étangs, etc. Mais souvent, ce type d'usage est lié à un droit coutumier.

La deuxième forme n'est pas liée à un droit mais à la chose possédée, qu'on appelle « la théorie classique de la propriété » du Code Napoléon et de l'article 544 du Code civil, comme « le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements ».

Mais ces deux conceptions ne couvrent pas la conception d'une propriété comme fonction sociale qui permet de mieux appréhender la question de la propriété intellectuelle comme un Commun. Dès ses débuts, l'économie sociale pose la question de la propriété collective de l'entreprise comme bien commun. Le commun est-il une nouvelle théorisation possible de l'économie sociale? Dans quelle mesure, la propriété collective limite-t-elle l'expansion indéfinie de la rationalité économique? La gestion commune des communs produit-elle toujours une autolimitation et une sobriété de l'usage du bien?

Modalités de réponse à l'appel à communication

Les projets de communications doivent être présentés selon le plan type suivant (2 à 3 pages maximum) :

Première page : titre de la communication, nom(s) d'auteur(s) ; adresse(s) postale(s) et électronique(s) de ou des auteurs [en cas de co-auteurs, souligner le nom du correspondant], organisme d'appartenance du ou des auteurs. La proposition de communication comprendra les points suivants :

- exposé bref de la problématique et de son enjeu ;
- pour les communications entrant dans le thème principal du colloque, numéro du thème et articulation avec la problématique proposée ;
- originalité de la communication en la situant dans la littérature existante ;
- nature de la communication : théorique, empirique ;
- démarche méthodologique : sources et outils ;
- bibliographie sélective (5 à 10 références)

Ces projets seront exclusivement soumis par voie électronique avant le vendredi 15 janvier 2021 minuit sur le site du colloque : <https://aes2020.sciencesconf.org/>. Ce site rassemblera toutes les informations relatives aux XL^e journées de l'AÉS.

Calendrier

15 janvier 2021 : date limite de réception des projets de communication

5 février 2021 : réponse du comité scientifique aux auteurs

1 mars 2021 : ouverture des inscriptions aux 40^e journées

19 mars 2021 : date limite de dépôts des textes définitifs pour publication dans les Actes des 40^e journées de l'AÉS

20 août 2021 : clôture des inscriptions aux 40^e journées

Publication des contributions

Sur le modèle des journées précédentes, les contributions retenues, celles déjà sélectionnées par lors du premier appel à communications en décembre 2019 et celles qui seront sélectionnées en janvier 2021, qu'elles portent ou non sur le thème central, pourront faire l'objet d'une publication dans les Actes des 40e journées, à paraître aux Presses universitaires de Louvain. Sont éligibles à cette publication les textes parvenus au plus tard le 19 mars 2021 sur le site du colloque et respectant les normes de présentation disponible sur le site du colloque. Les auteurs ayant déjà déposé un texte en vue de la publication dans les Actes en mars 2020 n'ont pas besoin de le refaire. Les textes non retenus pour publication dans les actes et les textes parvenant après mars 2020 seront mis en ligne sur le site <http://aes2020.sciencesconf.org>

Comité scientifique de l'Association d'Economie Sociale

Philippe Abecassis (Université Paris 13), Philippe Batifoulier (Université Paris 13), Jérôme Blanc (SciencesPo Lyon), Mireille Bruyère (Université de Toulouse2, *Secrétaire de l'AEÉS*), Nathalie Coutinet (Université Paris 13) Florence Degavre (Université Catholique de Louvain), Jean-Paul Domin (Université de Reims, *Trésorier de l'AEÉS*), Chantal Euzéby (Université Grenoble Alpes), Anne Fretel (Université Lille 1), Maryse Gadreau (Université de Bourgogne), Marie-Eve Joël (université Paris Dauphine), Stéphanie Laguérodié (Université de Paris1), Bruno Lamotte (Université Grenoble Alpes), Guillemette de Larquier (Université de Lille), François Legendre (Université Paris-Est Créteil), Stéphane Longuet (Université de Picardie, *Président de l'AEÉS*), Michel Maric (Université de Reims), Francesca Petrella (Université d'Aix-Marseille), Delphine Remillon (Ined), Nadine Richez-Battesti (Université d'Aix-Marseille), Geraldine Rieucou (Université Paris 8)

Comité d'organisation de Toulouse

Mireille Bruyère, Jacques Prades, Stéphane Henin, Julie Jarty, Prisca Kergoat, Benjamin Saccomanno, Julien Milanese, Lilian Nicolini, Jérôme Pelenc et Elsa Pibou.